



PLAN LOCAL D'URBANISME
**6.4.3. Note sur les systèmes
d'élimination des déchets**

URBANISME FARHI ALEXANDRINE
Impasse de la Forge
77550 REAU
Tél. 01.60.60.87.98- Fax 01.60.60.82.55
farhi.urbanisme@free .fr

Document émis le 01 juillet 2003

SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Dans l'Oise, le plan de gestion des déchets ménagers a été approuvé par arrêté préfectoral le 31 mai 1994.

La commune de GOUVIEUX a délégué sa compétence en matière de gestion de déchets ménagers à la communauté de communes. Un syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) à laquelle appartient cette communauté de communes réalise un réseau de 25 déchetteries ayant pour objectif de desservir l'ensemble des habitants de l'Est de l'Oise à moins de 10mn d'automobile d'une installation.

Les déchets ménagers sont collectés trois fois par semaine, et sont ensuite transportés en décharge au Plessis-Gassot.

La commune dispose de 15 conteneurs à verre. Un conteneur à papiers et cartons est mis à disposition des habitants.

Les huiles usagées sont acceptées sur le site des services techniques municipaux.

En outre, les déchets encombrants sont collectés une fois par mois.